

Des grenailles pour la Côte-Nord

Baie-Comeau, le 9 mars 2018 - Le financement qui proviendra de différents ministères afin de supporter les efforts d'aide et de soutien pour les victimes d'agressions à caractère sexuel est très apprécié mais sera loin de combler les besoins des 95 pourcents des personnes ayant vécu de la violence sexuelle et qui ne porteront pas plainte contre les agresseurs.

Malgré les millions qui vont, semblent-ils, pleuvoir pour l'aide aux victimes d'agressions à caractère sexuel, l'aide réelle que les victimes vont recevoir sera, tout calcul fait, assez légère. Les méthodes de calcul utilisées par le gouvernement du Québec défavorisent la Côte-Nord compte tenu de la grandeur du territoire à desservir, de la faible densité de population et du nombre de ressources disponibles.

D'abord, la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Condition Féminine, Hélène David et la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé Publique et aux Saines habitudes de vie Madame Lucie Charlebois ont trouvé dans leurs fonds de tiroir **2 000 000 \$ sur trois ans pour déployer le Programme Empreinte**. Ce programme construit en collaboration par les CALACS et L'UQAM, vise à prévenir les agressions à caractère sexuel chez les jeunes du niveau secondaire. La somme réelle qui sera envoyée à chacun des **CALACS est 23 000\$ par année pendant trois ans**. Cette somme est cependant insuffisante pour couvrir les frais reliés aux ateliers du territoire desservi par le CALACS de Baie-Comeau (voir la grille de calculs dans le communiqué d'informations).

Dans un deuxième temps, un autre montant de **9 000 000\$ sur trois ans** sera distribué pour tous les Centres d'aide du Québec. Cette somme doit servir à « **rehausser l'accès aux services d'aide et de suivi en matière d'agression sexuelle** ». Pour la Côte-Nord, ce montant correspondra à **environ 200 000\$ pour couvrir une période de 3 ans**. Cette somme **non récurrente** sera redistribuée entre les deux CALACS de la Côte-Nord. Cette subvention n'est pas suffisante pour engager une intervenante à temps plein. Les CALACS de la Côte-Nord n'ont pas reçu l'appui financier qu'ils espéraient pour couvrir l'ensemble du territoire des 5 MRC et devront faire des choix déchirants.

En 2021, cette aide retombera à zéro. Il n'y aura plus de financement du programme *Empreinte* dans les écoles de la Côte-Nord. L'accessibilité aux services reviendra au point neutre tel que nous le vivons présentement.

Comment le CALACS de Baie-Comeau pourra-t-il maintenir les services qui auront été mis en place lors de ces trois années ? Les Nord-Côtières et Nord-Côtières auront des attentes face aux services du CALACS et ce dernier ne pourra plus les combler.

-30-

Lumière boréale * CALACS Baie-Comeau
418-589-1714 poste 2
g.levesque@lumiereboreale.qc.ca

Guilaine Levesque
Lumière boréale * CALACS Baie-Comeau

Communiqué d'informations

Les stratégies gouvernementales pour prévenir et contrer les violences sexuelles (2016-2021) ont annoncé 200 millions sur 5 ans pour mettre en œuvre leur plan d'action. Dans ce budget, aucun argent n'a été prévu autre que celles déjà distribuées par le programme PSOC (Programme Soutien Des Organismes Communautaires) pour les Centre d'Aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuels (CALACS).

En octobre 2017, la ministre Hélène David a débloqué un fonds d'urgence de 1 000 000\$ pour l'aide directe aux victimes de violences sexuelles, qu'elles portent plainte ou non. De cette somme, la Côte-Nord a récolté un maigre 25 000\$ distribué aux CALACS de Baie-Comeau et de Sept-Îles.

Le 14 décembre 2017, lors du Forum sur les agressions et le harcèlement sexuel, le gouvernement a annoncé qu'il y aura un investissement majeur dans les organismes qui viennent en aide aux personnes ayant vécu de la violence sexuelle. Il parlait à ce moment de 25 millions pour aider les victimes et poursuivre les efforts de prévention.

Données régionales :

De Tadoussac à Blanc-Sablon, la région de la Côte-Nord suit le cours du littoral sur près de 1 300 km. Par endroits, elle sort de ses terres et sème des îles dans les eaux du Saint-Laurent : la plus grande, c'est Anticosti.

Plus des trois quarts de la population nord-côtière se sont installés sur le littoral. Pour trouver un travail dans la région et y vivre au quotidien, les uns ont choisi Sept-Îles ou Baie-Comeau, les autres ont créé une ribambelle de villes et de villages riverains.

La région de la Côte-Nord occupe le nord-est du Québec et la rive nord du Saint-Laurent. Elle a comme voisines les régions de Charlevoix et du Saguenay-Lac-Saint-Jean et elle s'étend entre le fjord du Saguenay et le Labrador.

Deuxième région la plus vaste du Québec, la Côte-Nord correspond aux 1/4 de sa superficie :

- Superficie en terre ferme (2016) : près de 236 664 km²
- Population totale (2016) : 92 541 personnes

Plus du quart de la population a moins de 25 ans, et plus de la moitié a moins de 45 ans. Plus des 3/4 vivent le long du littoral, dont 1 personne sur 2 à Sept-Îles ou à Baie-Comeau.

La région de la Côte-Nord compte 6 municipalités régionales de comté (MRC), soit celles de La Haute-Côte-Nord, de Manicouagan, de Caniapiscau, de Sept-Rivières, de Minganie et du Golfe-du-Saint-Laurent. Elle compte 28 municipalités dont les villes de Sept-Îles (environ 26 000 habitants) et de Baie-Comeau (environ 22 000 habitants) sont les plus peuplées. La Côte-Nord compte aussi 9 communautés autochtones hors des MRC, soit huit communautés innues : Ekuanitshit, Essipit, Matimekosch, Nutashquan, Pakuashipi, Pessamit, Uashat mak Mani-Utenam et Unamen Shipu, ainsi que la seule première nation Naskapie, Kawawachikamach.

<http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/regions/cote-nord/la-cote-nord-et-ses-territoires/>

Statistiques de la Sécurité Publique

L'Abitibi-Témiscamingue est la région qui affiche le plus haut taux d'infractions sexuelles (138,8) comparativement à 68,9 pour l'ensemble du Québec. Viennent ensuite la Côte-Nord (107,5), le Saguenay-Lac-Saint-Jean (94,9) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (94,8).

En ce qui a trait au taux de victimisation enregistré pour l'ensemble de la province (68,9), on observe que 8 régions présentent des taux supérieurs à cette moyenne. Dans un ordre décroissant, nous trouvons l'Abitibi-Témiscamingue (138,8), la Côte-Nord (107,5), le Saguenay-Lac-Saint-Jean (94,9), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (94,8), l'Outaouais (86,9), Lanaudière (84,3), la Mauricie (81,7) et l'Estrie (74,2).

Bien que certaines régions administratives présentent des taux élevés, elles peuvent afficher un nombre relativement restreint d'infractions et vice-versa. Ainsi, en raison de la forte densité de sa population, Montréal inscrit le plus grand nombre de victimes d'infractions sexuelles (1 299), soit près du quart (22,8 %) de la province, en dépit de son taux de victimisation (65) légèrement inférieur à celui de l'ensemble du Québec (68,9). La Montérégie, qui est au deuxième rang des régions les plus peuplées au Québec, suit avec 16,4 % des victimes (933) avec un des taux les plus bas, soit 61,4. À l'opposé, les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean (94,9), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (94,8), de la Côte-Nord (107,5) et de l'Abitibi-Témiscamingue (138,8) dont les taux de victimisation d'infractions sexuelles sont les plus élevés au Québec, présentent un nombre de victimes moindre (respectivement 263, 87, 101 et 205).

Pour ce qui est des régions administratives comportant les plus forts taux d'agressions sexuelles, elles sont sensiblement les mêmes que pour les infractions sexuelles : l'Abitibi-Témiscamingue (70,4) est la région la plus touchée, la Côte-Nord (68,1) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (64,3) présentent également des taux plus élevés que l'ensemble du Québec (46,8).

Quant aux taux de victimisation des autres infractions d'ordre sexuel, l'ordre des régions les plus touchées diffère des infractions sexuelles et des agressions sexuelles. Bien que l'Abitibi-Témiscamingue (68,4) prédomine largement, la Côte-Nord (39,4) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (38,2) présentent tout de même des taux élevés comparativement à l'ensemble du Québec (22).

5 % des crimes sexuels sont rapportés à la police (JURISTAT, 2014)

https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions_sexuelles/2015/infractions_sexuelles_2015.pdf

La mission et les objectifs

Lumière boréale * CALACS de Baie-Comeau est un organisme communautaire fondé en 1990 et offrant divers services. Un service d'aide est disponible pour les femmes de 14 ans et plus ayant vécu des agressions à caractère sexuel ainsi qu'à leurs proches. Le CALACS offre aussi des services de prévention et de sensibilisation ainsi qu'un volet lutte contre les agressions à caractère sexuel. Les CALACS (Centre d'Aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) sont issus de la pensée de femmes victimes de violences sexuelles qui ont décidé ensemble de s'outiller et de se doter de services adaptés à leurs besoins. Lumière boréale * CALACS Baie-Comeau est membre du Regroupement Québécois des CALACS, membre de la TROC et du Regroupement des Femmes de la Côte-Nord. Le Centre est financé en majeure partie par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux par le PSOC.

Les services offerts par les CALACS sont gratuits et confidentiels, les objectifs de notre organisme sont :

- Offrir un service d'aide aux femmes et adolescentes de 14 ans et plus, victimes d'agressions à caractère sexuel ;
- Assurer un rôle d'agent d'éducation, d'information et de prévention auprès des femmes et de la population en regard de la problématique des agressions à caractère sexuel ;
- Promouvoir et défendre les intérêts des femmes et des enfants en ce qui a trait à la problématique des agressions à caractère sexuel ;
- Consolider et développer le réseau des CALACS dans les communautés nord-côtières, dans le respect de l'autonomie des organismes communautaires et selon les trois volets de service : aide, défense de droit et lutte, prévention et sensibilisation.

Présentement, le CALACS de Baie-Comeau reçoit annuellement 266 000\$ (4 employées) et le CALACS de Sept-Îles reçoit environ 120 000\$ (2 employées). Le CALACS de Sept-Îles offre ses services dans les MRC Sept-Rivières et de Minganie. Ces subventions sont nettement insuffisantes pour couvrir l'ensemble des activités à réaliser dans le vaste territoire de la Côte-Nord. En exemple, voici les frais reliés au Programme de prévention dans le milieu scolaire *Empreinte* pour 4 MRC :

Budget annuel pour donner le programme empreinte dans les écoles desservi par Le CALACS de Baie-Comeau	
Frais de déplacement et d'hébergement	
Haute-Côte-Nord	11 368,80 \$
Manicouagan	6 157,84 \$
Caniapiscau	18 182,58 \$
Basse-Côte-Nord	57 075,72 \$
Total	92 784,94 \$
Salaire et avantages sociaux	
Haute-Côte-Nord	8 850,00 \$
Manicouagan	5 670,00 \$
Caniapiscau	8 820,00 \$
Basse-Côte-Nord	29 400,00 \$
Total	52 740,00 \$
Grand total	145 524,94 \$